



## Adhésion du fonds HSBC Oblig Développement Durable au Code de Transparence Européen AFG/FIR/Eurosif

### Produit par:

HSBC Global Asset Management (France)  
Immeuble Ile de France  
4, place de la Pyramide  
92800 Paris - La Défense - France

### Contact:

Paul de Marcellus, Global Product Specialist for SRI  
Tel: +33 1 41 02 46 30  
Email : paul.demarcellus@hsbc.fr

Juin 2010

## Sommaire

|   |   |    |
|---|---|----|
| 1 | Données générales                                   | 4  |
| 2 | Critères d'investissement ESG                       | 7  |
| 3 | Processus d'analyse ESG                             | 9  |
| 4 | Evaluation, sélection et politique d'investissement | 14 |
| 5 | Politique d'engagement                              | 17 |
| 6 | Politique de vote                                   | 19 |

## 1 Données générales

### 1.a Donnez le nom de la Société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code.

Ce code s'applique au fonds HSBC Oblig Développement Durable géré par Halbis Capital Management (France) depuis le 12 mars 2004, Société de gestion pour compte de tiers, filiale du Groupe HSBC au travers de HSBC France.

- Halbis Capital Management (France)
  - Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
  - Localisation : Immeuble Ile de France - 4, Place de la Pyramide - La Defense 9 – 92 800 Puteaux
  - Téléphone +33 1 41 02 46 86

Halbis Capital Management (France) est dans notre organisation le gérant spécialiste de la gestion active fondamentale.

### 1.b Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la Société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.

#### Historique de l'activité de gestion ISR et moyens

HSBC Global Asset Management (France) a développé une expertise ISR en phase avec les attentes du marché en Europe Continentale à partir de décembre 2000. Cette expertise a été mise en place par le recrutement successif à partir de mars 2003 d'analystes ISR en Europe, en Asie et en Amérique Latine et par l'abonnement aux bases de données Vigeo, oekom, Innovest. Elle s'appuie sur une plate-forme intranet globale de recherche ESG.

#### Philosophie

HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une offre de fonds commun de placement ISR dont les objectifs de gestion sont identiques à ceux d'une gestion financière classique.

Notre approche est de proposer aux porteurs de fonds ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des fonds classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG) piliers du Développement Durable. En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux d'un Développement Durable.

Cette approche est confortée par les recherches académiques. Ainsi, le rapport de l'UNEPFI (United Nations Environment Programme Finance Initiative (filiale de l'ONU)) « Demystifying Responsible Investment Performance » (Démystifier la performance des fonds responsables (ISR)) montre qu'il n'y a pas de sous performance structurelle des fonds ISR. L'impact des critères ESG serait plutôt positif mais reste à démontrer (Echantillon de la meilleure recherche mondiale, broker et académique de 1972 à 2007 comprenant 154 rapports).

Concrètement, nous considérons que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la performance financière des actifs.

Nous mettons donc l'accent sur l'analyse de facteurs ESG ayant un impact réel sur la performance financière des actifs. En effet, ces facteurs nous permettent d'identifier des sources de risque qui, souvent, ne sont pas prises en compte par l'analyse fondamentale, les risques environnementaux, par exemple, et par conséquent, d'avoir une vision plus complète d'une entreprise ou d'un pays.

De ce fait, nous pensons que l'approche extra financière complète l'approche financière classique. Le comportement citoyen des entreprises et des pays n'est pas antinomique de résultats économiques.

Nous avons développé une approche par secteur/industrie. Nous mettons l'accent sur les critères ESG spécifiques à chaque secteur/industrie qui ont un impact direct sur la performance financière des entreprises. Notre analyse ESG, combinée avec les bases de données des agences de notation externes (Innovest et Vigeo), identifie les entreprises qui sur-performent leurs pairs en termes de pratiques ESG au sein d'une même industrie. Notre méthodologie suit, en effet, une approche « best in class », le meilleur au

sein de chaque secteur/industrie. Nous avons identifié 24 secteurs/industries. Pour chacun d'entre eux nous avons défini un cadre de recherche et d'analyse spécifique.

Chaque entreprise est donc notée par rapport à sa performance ESG en tenant compte de l'ensemble de ses contraintes sectorielles. Le poids accordé à chacun des critères peut varier selon les secteurs. Par exemple, si la problématique du changement climatique impacte les banques aussi bien que les entreprises du secteur pétrolier, il est fortement probable que celle-ci se matérialise différemment. De plus, notre méthodologie intègre une évaluation CRO (Conformité, Risques et Opportunités) unique à notre connaissance, sur les trois dimensions ESG, ce qui permet de hiérarchiser les problématiques au sein de chaque secteur/industrie.

Nous observons aussi que l'acuité de ces risques spécifiques a évolué considérablement en fonction de l'industrie et dépend de leurs niveaux de prise en compte et de perception par les actionnaires.

Nous avons ainsi mis en place des matrices de notation par secteur/industrie dans lesquelles l'importance des trois piliers (E, S et G) et de leurs sous-critères dépend des recherches réalisées par les analystes ISR pour chaque secteur.

Nous pensons que l'offre de fonds ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience acquise depuis 10 ans et basée sur les expertises de gestion des différentes sociétés de gestion spécialisées du Groupe.

Ainsi, le Fonds HSBC Oblig Développement Durable est géré par Halbis Capital Management (France) qui est notre Société de gestion fondamentale qualitative active.

#### 1.c **Donnez le nom du fonds auquel s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.**

Le fonds HSBC Oblig Développement Durable est un fonds commun de placement ISR de la catégorie Obligations et autres titres de créance libellés en euro dont l'objectif est de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par des sociétés ou des pays dans un univers d'émissions qui satisfont à des critères économiques, sociaux et de environnementaux « socialement responsable », sur un horizon de placement recommandé d'au moins 3 ans.

A titre d'information, le fonds peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des émissions de la zone euro, tels que le Barclays Capital Euro Aggregate 500MM qui comprend des émetteurs gouvernementaux et assimilés (Etats), des supranationaux, des émetteurs privés cotés et non cotés, des dettes sécurisées. Le fonds peut investir dans des titres obligataires dont le niveau de risque crédit est noté BBB- minimum selon Standard & Poor's. Cet indice comprend plus ou moins 2600 émissions.

L'approche ISR du fonds est une approche « best in class ». Ce fonds a été labellisé ISR Novethic 2009.

L'ensemble des informations concernant ce fonds : prospectus, code de transparence, reporting mensuel est disponible à l'adresse suivante :

<https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Oblig Développement Durable.

La composition du portefeuille de HSBC Oblig Développement Durable est disponible 3 semaines après la fin de chaque mois dans nos rapports de gestion mensuels sur les sites Internet, <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp>

#### 1.d **Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce fonds.**

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière du fonds HSBC Oblig Développement Durable sont disponibles sur notre site Internet : <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Oblig Développement Durable.

Cet historique met à disposition toutes les valeurs liquidatives du fonds sur plus de 5 ans.

HSBC Oblig Développement Durable est enregistré dans les principales bases de données professionnelles telles que Morningstar, S&P, Bloomberg, Reuters et Europerformance.

Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la Société de gestion, Halbis Capital Management (France) 75 419 Paris Cedex 08 – Téléphone 01 41 02 51 00 – email : [client.service.am@hsbc.fr](mailto:client.service.am@hsbc.fr)

**1.e Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.**

Toutes les informations concernant le fonds sont accessibles selon le chemin décrit au paragraphe 1d.

Ainsi, sont accessibles par internet :

le code de transparence

une fiche produit décrivant le fonds

les prospectus complets et simplifiés

le reporting dont le détail est donné ci-après :

**Un reporting de gestion est publié mensuellement.** Celui-ci reprend les données financières classiques et les informations spécifiques concernant l'engagement ISR du fonds et le détail de toutes les positions du portefeuille. Les principales rubriques sont :

- ▶ Le rappel des objectifs de gestion
- ▶ Les caractéristiques générales du fonds
- ▶ Les éléments de performance et d'analyse de risque
- ▶ Le rappel du processus de gestion
- ▶ Les principaux mouvements et le commentaire du Gérant ISR sur la gestion du fonds ainsi que les mouvements qui résultent d'un changement de notation Environnementale Sociale/Sociétale et de Gouvernance (ESG) et un commentaire
- ▶ Le détail des lignes en portefeuille classées par type d'émetteurs et leur poids
- ▶ L'analyse selon des critères ESG d'un émetteur en portefeuille
- ▶ Les notes Environnementales, Sociales/Sociétales et de Gouvernance et la note globale de chaque émission notée en portefeuille selon notre méthodologie. En synthèse, la note moyenne ESG pondérée par le poids des lignes en portefeuille.

Ce reporting de gestion mensuel est accessible sur le site Internet :

<https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Oblig Développement Durable.

<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/particuliers/bourse-placements/opcvm/selecteur-opcvm>

Un site internet dédié à l'Investissement Socialement Responsable est accessible sur le site HSBC Global Asset Management (France).

<http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr/sri>

## 2 Critères d'investissement ESG

### 2.a Comment le fonds définit-il l'ISR ?

Nous définissons l'ISR comme l'application des principes du développement durable à l'investissement. Il s'agit d'une approche consistant à prendre en compte les trois dimensions que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels.

HSBC Global Asset Management a fait le choix d'adopter une approche « best-in-class » en matière de sélection ISR pour la gestion du fonds HSBC Oblig Développement Durable. Notre approche consiste à identifier les meilleures pratiques ESG aussi bien pour les émetteurs gouvernementaux que pour les émetteurs entreprises cotés. Cette approche permet de concilier :

la prise en compte des enjeux du développement durable au travers de l'investissement dans les titres obligataires ou apparentés issus d'émetteurs qui développent, quel que soit le secteur, de meilleures pratiques que celles de leurs pairs et

la recherche d'une performance financière en ligne avec celle des investissements comparables non ISR.

Le gérant du fonds ne peut investir que dans l'univers ISR déterminé en fonction du processus décrit dans les paragraphes suivants.

### 2.b Quels sont les critères d'investissement ESG du fonds ?

L'univers d'investissement du fonds est celui de l'indice de référence Barclays Capital Euro Aggregate 500MM qui comprend des émetteurs gouvernementaux et assimilés (Etats), des supranationaux, des émetteurs privés cotés et non cotés, des dettes sécurisées. Le fonds peut investir dans des titres obligataires dont le niveau de risque crédit est noté BBB- minimum selon Standard & Poor's.

L'univers d'investissement Socialement Responsable du fonds est déterminé selon une approche « best in class » ce qui permet d'éviter des biais sectoriels.

La variété des types d'actifs de l'univers d'investissement du fonds nous a conduit à segmenter l'univers d'investissement en plusieurs catégories homogènes. Au sein de chacune d'entre elle, nous identifions les émetteurs leaders dans le développement durable selon un processus et une recherche adaptés. Ainsi, nous distinguons :

les émissions gouvernementales en euro (Emprunts d'Etat)

les émissions d'entreprises en euro dont les actions sont cotées.

Le gérant du fonds ne peut investir que dans l'univers ISR déterminé en fonction du processus décrit dans les paragraphes suivants. L'univers ISR du fonds est défini sur la base de ces notes de la façon suivante :

Les émetteurs gouvernementaux en euro sont classés entre eux en fonction de leur note qui reposent sur 2 piliers E (Environnement) et S (Social/Sociétal). Les notes sont revues annuellement pour les émissions d'Etats.

A ce jour, nous avons identifié 22 pays émetteurs en euro qui sont classés de la meilleure à la moins bonne note. L'univers d'investissement ISR est défini de la façon suivante :

Pour les pays classés dans les 50 premiers percentiles (11 pays) : aucune contrainte

Pour les pays classés dans les 30 percentiles suivants (7 pays) : le poids de ces émetteurs dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids que ces pays représentent dans l'indice Barclays Capital Euro Aggregate 500MM.

Pour les pays classés dans les derniers 20 percentile (4 pays) : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.

**Les émetteurs privés en euro dont les actions sont cotées** sont classés en fonction de leurs notes, qui reposent sur trois piliers E, S et G, le poids de ces piliers et celui des critères et sous-critères sélectionnés comme pertinents. Ils font l'objet au sein de chaque secteur d'un classement en fonction de leur note entre 0 et 10.

Pour les émissions d'entreprises cotées en euro, l'univers ESG du portefeuille comprend les deux premiers quartiles des émetteurs notés au sein de chaque secteur/industrie et ouvre la possibilité au gérant d'investir au maximum dans 8 émetteurs du 3ème quartile.

Le portefeuille doit comprendre au moins 90 % de titres notés selon notre processus.

## 2.c Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les émetteurs privés cotés en euro dont les actions sont cotées

Les critères ESG, dont le mode de détermination a été présenté ci-dessus, sont identifiés, sélectionnés et pondérés dans le cadre de matrices élaborées en fonction de notre analyse et des enjeux propre à chaque secteur/industrie.

Ces critères ont vocation à être adaptés à l'évolution des enjeux et des pratiques de chaque secteur/industrie.

Ces évolutions, lorsque cela s'avère pertinent, nous conduisent à procéder au fur et à mesure à des ajustements. Ces critères sont révisés par l'équipe d'analyse ISR selon un processus de validation interne.

### **Les émetteurs gouvernementaux**

Nous nous appuyons sur la méthodologie d'oekom qui comprend 150 critères sélectionnés au terme d'un processus d'identification et d'évaluation très rigoureux.

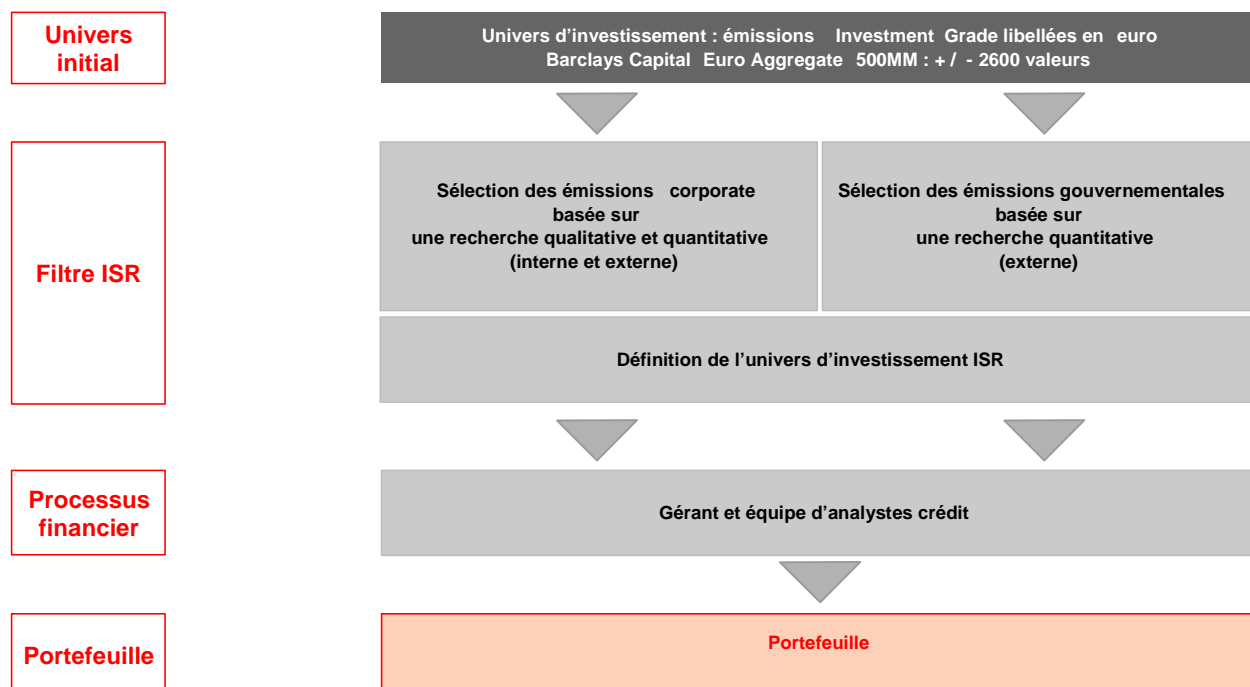
## 2.d Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Les modifications font l'objet d'une information dans les documents de présentation disponibles sur le site internet <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2 - Cliquer sur HSBC Oblig Développement Durable, et d'une mise à jour du code de transparence.

### 3 Processus d'analyse ESG

#### 3.a Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.

Notre processus d'investissement pour le fonds HSBC Oblig Développement Durable comprend deux grandes étapes distinctes, successives et indépendantes, et peut être schématisé comme suit :



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Le filtre ISR est appliqué avant le filtre financier de manière à donner au gérant plus de liberté dans sa sélection de valeurs.

1<sup>ère</sup> étape : analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

1 - Emissions d'entreprises publiques ou privées cotées suivies au moins par l'une des deux agences de notation Innovest et Vigeo

Les émissions en euro d'entreprises sont notées à l'aide de grilles de notation ou matrices ESG par secteur/industrie, dans lesquelles les critères et sous-critères ESG sont évalués selon une approche Conformité, Risques et Opportunités.

Les poids respectifs des piliers E, S et G varient en fonction de chaque secteur/industrie.

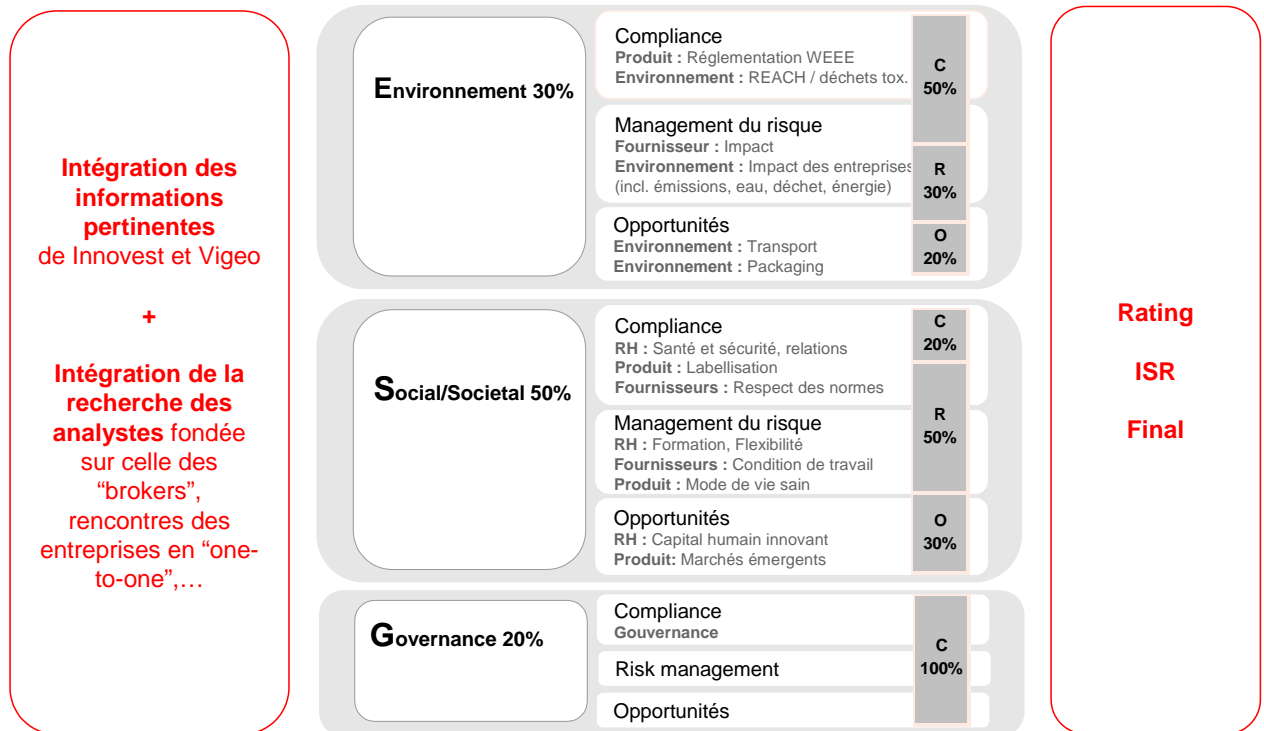
Comme le schéma ci-après l'indique, la recherche ESG est effectuée selon trois principaux piliers: l'Environnement, le Social/Sociétal et la Gouvernance analysés via une approche Conformité, Risques, Opportunités (CRO) :

- ▶ la Conformité aux traités, lois et règlements et « usages sectoriels »
- ▶ les Risques qui impactent le management et la qualité financière à long-terme
- ▶ les Opportunités qui seront sources de croissance future.

Nous avons développé une matrice ESG par secteur/industrie qui s'appuie sur l'expérience et les études approfondies de nos analystes ISR.

En effet, les enjeux, les pratiques et les résultats de chaque émetteur au regard de chacun des critères sont mesurés relativement aux contraintes spécifiques de leur secteur/industrie et notamment en les comparant aux meilleures pratiques de chaque secteur/industrie. Par exemple, la politique environnementale d'une banque dont l'impact direct est faible ne peut être valablement comparée à celle d'une cimenterie qui, au contraire, a un impact très élevé en raison du recours à un processus industriel conduisant à de fortes émissions de CO<sub>2</sub>.

Exemple d'une matrice de la Distribution :



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Nous avons développé une approche ESG par secteur/industrie qui vise à déterminer les 'leaders' en termes de développement durable dans chaque secteur/industrie. Pour ce faire, nos analystes s'appuient sur les recherches approfondies évoquées plus haut, pour déterminer les enjeux et les particularités de chaque secteur/industrie. A partir de ces observations, les analystes déterminent la pondération et la nature des sous-critères ESG dans chaque matrice. Nous avons développé 24 matrices qui correspondent à 24 secteur/industries, et servent à donner une note à chaque entreprise de l'univers. Ces matrices intègrent les données extra-financières fournies par Innovest et Vigeo.

Liste des 24 secteurs/Industries

- Aérospatiale & Défense
- Automobile
- Banque
- Biens d'équipement et construction mécanique
- Chimie
- Services marchands
- Immobilier et construction
- Alimentation et boissons
- Forêts
- Santé
- Assurance
- Loisirs
- Luxe et entretien de l'habitat et de la personne
- Média
- Secteur/industrie extractive (mines et métaux)
- Secteur/industrie gazière et pétrolière
- Pharmacie
- Distribution
- Technologies
- Télécommunications
- Transports
- Tourisme et voyage
- Services aux collectivités (génération et distribution d'électricité) et infrastructures électriques
- Gestion de l'eau et des déchets

A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Nous enrichissons cette notation par la rencontre du management des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leurs opinions sur les émetteurs étudiés en évoquant avec les entreprises les thématiques ESG qui leur sont propres.

Rappel : sur la base de ces notes, l'univers ISR du fonds est défini : il comprend les deux premiers quartiles des émetteurs notés au sein de chaque secteur/industrie et ouvre la possibilité au gérant d'investir au maximum dans 8 émetteurs du 3ème quartile.

## 2 – Emissions gouvernementales en euro suivies

Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation oekom. Nous avons identifié à ce jour 22 pays émetteurs en euro dont les obligations présentent un intérêt potentiel pour la gestion. Il s'agit de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Chine, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Slovénie et la Suède.

La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 150 critères répartis en deux piliers Social (50%) et Environnemental (50%).

La note finale est mise à jour annuellement et nous permet de classer les pays. Le pilier Social comprend les politiques et actions des institutions, les conditions humaines et sociales. Le pilier Environnemental comprend les politiques et actions des institutions, l'état de l'éco système et les enjeux environnementaux.

Rappel : l'univers d'investissement ISR est défini de la façon suivante :

Pour les pays classés dans les 50 premiers percentiles (11 pays) : aucune contrainte

Pour les pays classés dans les 30 percentiles suivants (7 pays): le poids de ces émetteurs dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids que ces pays représentent dans l'indice Barclays Capital Euro Aggregate 500MM.

Pour les pays classés dans les derniers 20 percentiles (4 pays) : Les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.

2<sup>ème</sup> étape : processus financier

### - Processus d'investissement

Le processus de gestion fondamentale active, qui s'appuie sur une recherche interne, vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources d'alpha peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance. Deux principales sources d'alpha :

- Des stratégies de duration qui consistent à exploiter les écarts entre tendances fondamentales, valorisations/prévisions et distorsions de la courbe.
- Des stratégies de crédit qui consistent à identifier les asymétries d'informations ou d'actions, ou les profils de rendement-risque asymétriques.

### - Construction du portefeuille

Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.

### - Contrôle des risques

Le contrôle des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le contrôle des risques réglementaires, internes et spécifiques du fonds.

Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de due diligence, par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés.

## **3.b Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?**

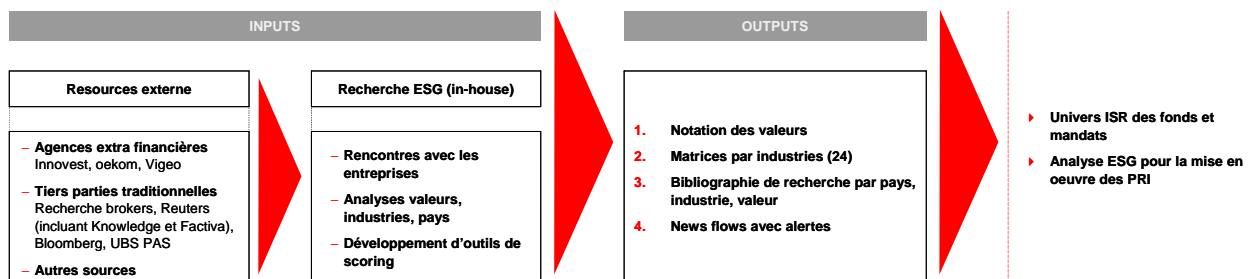
HSBC a mis en place une plate-forme ISR, composée de 5 analystes ISR basés en Europe, Asie et Amérique Latine. Trois analystes s'occupent de la couverture des émissions en euro dont les actions sont cotées, et fournissent au gérant l'univers d'investissement ISR du fonds HSBC Oblig Développement Durable.

Vous trouverez, ci-dessous, un récapitulatif sur le gérant et sur les analystes concernés par la gestion obligations en euro :

| Nom                    | Fonction                       | Expérience dans le secteur | Ancienneté dans la gestion et l'analyse ISR |
|------------------------|--------------------------------|----------------------------|---|
| Béatrice de Saint Levé | Gestion Financière obligations | 20 ans                     | 7 ans                                       |
| Xavier Desmadryl       | Analyste ISR                   | 22 ans                     | 7 ans                                       |
| Rachida Mourahib       | Analyste ISR                   | 7 ans                      | 5 ans                                       |
| Aloys Goichon          | Analyste ISR                   | 4 ans                      | 3 ans                                       |

A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – Juin 2010

Pour la notation de ce fonds, HSBC Global Asset Management fait appel aux trois bases de données que sont Innovest, oekom et Vigeo que nous avons sélectionnées au terme d'une analyse rigoureuse. Elles sont parfaitement adaptées à notre processus « best in class ». Ci-après le schéma de détermination de l'univers d'investissement du fonds qui met en évidence les sources d'informations, les activités de la recherche et ses productions.



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – Juin 2010

Nous entretenons un dialogue régulier avec les agences extra-financières Innovest, oekom et Vigeo. Les informations qu'elles nous fournissent sont intégrées dans « l'outil intranet global de recherche ESG » qui regroupe ces informations de façon électronique et sécurisée.

### 3.c Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Il n'existe pas de procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche. En revanche, il existe une procédure interne de gestion financière et une procédure interne d'analyse ISR qui s'appliquent à la gestion du fonds.

- La procédure d'analyse ISR décrit entre autres la construction des univers d'investissement ISR, la production des reporting et les contrôles.
- La procédure de gestion obligations en euro décrit la méthode d'analyse de l'univers d'investissement, l'analyse fondamentale des entreprises, la sélection des titres et les contrôles.

Ces procédures ont fait l'objet d'une validation en comité ORIC (Operational Risk and Internal Control Committee) et d'un contrôle régulier par l'équipe du Contrôle des Risques.

### 3.d Le processus d'analyse ESG inclut-il une consultation des parties prenantes ?

Notre processus de recherche inclut une consultation des parties prenantes au travers :

- ▶ de notre participation à de nombreux groupes de travail. Notre équipe ISR contribue notamment à des groupes de travail de place comme la commission ISR de l'AFG, le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) ou internationaux comme l'Asset Management Working Group mis en place par l'UNEPFI (filiale de l'ONU). L'objectif de ces instances est principalement de structurer, développer et professionnaliser la pratique de l'investissement socialement responsable.
- ▶ de nos échanges avec les syndicats dans le cadre de nos rencontres pour la révision annuelle de la labellisation CIES de notre gamme ISR d'Epargne Salariale.
- ▶ de la visite des entreprises qui nous permet de débattre avec elles des critères de notation.

### 3.e Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Non. Nous ne publions pas notre recherche ISR car celle-ci a pour objet unique de déterminer l'univers d'investissement ISR pour notre gestion. Les entreprises ont accès à leurs notes ESG au travers du reporting que nous publions pour les fonds ISR ouverts au public gérés en lignes directes. Cela étant, si elles le souhaitent, nous n'hésitons pas à leur faire un compte-rendu leur permettant de discuter de ce que seront les grandes tendances de notre évaluation de leur performance ESG. Dans le cadre des rencontres d'entreprises en entretiens individuels, nous n'hésitons pas à mettre en évidence les points faibles d'une entreprise en la confrontant notamment aux meilleures pratiques de son secteur. Ainsi, nous leur indiquons les points forts que nous avons identifiés ainsi que les domaines susceptibles d'améliorations.

### 3.f A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre processus de recherche fait l'objet d'améliorations permanentes, mais il n'a pas vocation à être révisé selon une fréquence pré-établie.

### 3.g Quel type d'informations issues de la recherche est divulgué au public ?

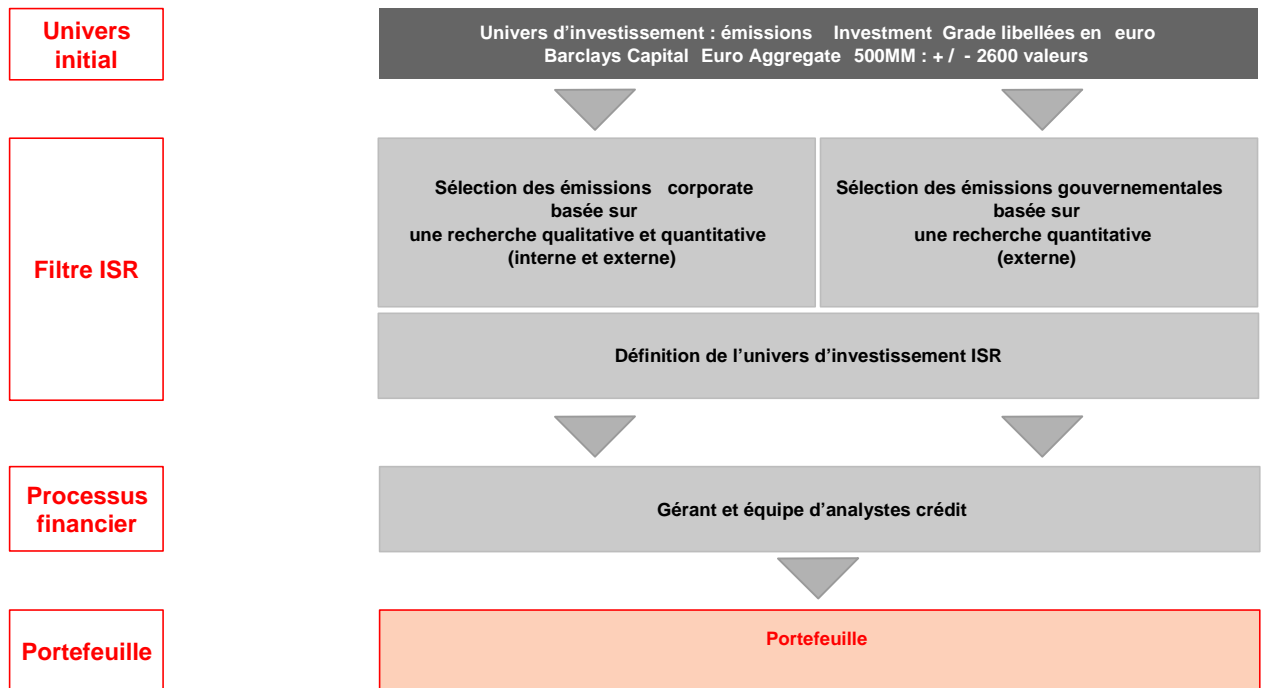
Les notes ESG de toutes les émissions privées cotées, les notes E et S de toutes les émissions d'Etats en portefeuille ainsi que l'analyse chaque mois par un analyste ISR d'une entreprise ou d'un pays sont accessibles au public.

Ces informations sont données dans le reporting mensuel du FCP HSBC Oblig Développement Durable accessible sur le site internet <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp>

## 4 Evaluation, sélection et politique d'investissement

### 4.a Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels le fonds investit ?

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le fonds HSBC Oblig Développement Durable comprend deux grandes étapes distinctes, successives et indépendantes, et peut être schématisé comme suit :



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – Juin 2010

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ISR nous amènent à définir un univers de valeurs qui correspond aux critères définis pour le fonds (cf description du processus dans le chapitre 2 « Critères d'investissement ESG » et le chapitre 3 « Processus d'analyse ESG »).

Le gérant effectue ensuite sur cet univers ISR son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondé sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

### 4.b Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en oeuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

Un contrôle indépendant de la gestion financière des fonds est effectué par notre équipe du Contrôle des Risques qui tient à jour l'univers ISR du fonds et s'assure que seules les valeurs éligibles figurent en portefeuille. Le Contrôle des Risques fait état du résultat de ses investigations au gérant lorsque cela est nécessaire.

Ce contrôle fait l'objet d'un rapport au « Comité Risk Management ».

De façon détaillée les contrôles s'effectuent de la façon suivante :

- **Autocontrôle** : le gérant procède à un autocontrôle permanent. Il dispose pour cela d'outils de suivi des risques personnalisés qui lui permettent d'évaluer et de contrôler à tout instant les sources de risque dans le portefeuille. Au quotidien, le gérant possède un outil de suivi de ses positions sur lequel figurent les notes produites par les analystes ISR.

- ▶ **Contrôle de premier niveau** : le Contrôle des Risques, composé de quatre personnes indépendantes de la gestion financière, a intégré dans ses outils, en sus des contraintes financières, les contraintes spécifiques à l'univers ISR du fonds. Cette équipe vérifie le respect des contraintes et recense tous les dépassements. Plus spécifiquement, l'équipe de Contrôle des Risques s'assure quotidiennement du respect de l'univers d'investissement du fonds HSBC Oblig Développement Durable. Elle effectue un filtrage des émetteurs autorisés sur la base de la liste de notations internes envoyée chaque mois par les analystes ISR qui s'appuie, entre autres, sur les notes d'Innovest et Vigeo pour les émissions privées cotées. Cette notation décrite plus haut repose sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs. Pour les émissions d'Etats le filtrage s'effectue sur la base de la liste de notation qui s'appuie sur les notes d'oekom. Ce contrôle « post-trade » est réalisé sur une base quotidienne. Le gérant est immédiatement alerté dans le cas où une émission détenue dans le portefeuille ne fait plus partie de l'univers d'investissement ISR. Il doit alors régulariser la situation.
- ▶ **Contrôle de deuxième niveau** : le Contrôle interne peut à tout moment diligenter un contrôle transversal sur l'ensemble des procédures et leur application.
- ▶ **Contrôle de troisième niveau** : des audits externes sont effectués par des entités spécialisées, indépendantes de HSBC Global Asset Management (Dépositaire, Audit du Groupe...). Ils complètent les contrôles que nous réalisons.

#### 4.c Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Dans le cas de la dégradation d'un émetteur impliquant sa sortie de l'univers d'investissement, le gérant prend en compte cette nouvelle donnée. Le délai de sortie du portefeuille est de deux semaines maximum et fait l'objet d'un contrôle par l'équipe de Contrôle des Risques (cf 4.b).

#### 4.d Des désinvestissements découlant des critères ESG du fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Au cours de l'année écoulée, des désinvestissements sur les émissions Bank of America ont été effectués, découlant des critères ESG du fonds. En ce qui concerne les modalités de désinvestissements, voir réponse 4c.

Les investisseurs ont accès au reporting mensuel qui donne le détail de tous les titres et mentionne les principaux mouvements. Une rubrique spécifique dans le reporting mensuel identifie les ventes de titres effectuées uniquement en raison de leur éviction de l'univers ISR du fonds.

#### 4.e Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Oui, les investisseurs sont informés des désinvestissements en lien avec les critères ESG dans le reporting mensuel (cf 4.d).

Les investisseurs ont accès au reporting mensuel qui donne le détail de tous les titres et mentionne les principaux mouvements. Une rubrique spécifique dans le reporting mensuel identifie les ventes de titres effectuées uniquement en raison de leur éviction de l'univers ISR du fonds.

#### 4.f Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou changements de pondération dans le portefeuille liés au non respect des principes ESG du fonds ?

Le gérant n'informe pas les entreprises de leur présence ou de leur exclusion (mouvement et/ou changement de pondération) du portefeuille suite au respect ou non respect de nos critères ISR. Les analystes ESG peuvent évoquer ces questions lors de leurs visites d'entreprises, mais aucune démarche n'est mise en œuvre en ce sens. En revanche, les entreprises peuvent accéder au reporting du fonds qui est public et qui fournit le détail de tous les titres en portefeuille, les notes ESG et la note de synthèse selon notre notation maison et les mouvements qui peuvent en résulter.

**4.g Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?**

Notre politique d'engagement se fait essentiellement au travers des visites et de dialogue avec les entreprises. Les résultats de cette politique sont donc pris en compte systématiquement dans le processus d'investissement.

Notre approche de l'engagement - définie au chapitre 5 - fait partie intégrante de notre processus d'analyse ESG dans la mesure où celui-ci participe à la note globale attribuée à chaque entreprise.

## 5 Politique d'engagement

### 5.a Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Nous développons une présence auprès des entreprises par nos visites sous forme d'entretiens individuelles et par l'exercice de notre politique de vote lorsque nous détenons des titres sous forme d'actions.

#### Visite et dialogue avec les entreprises

Nous n'avons pas d'activité « d'engagement » au sens anglo-saxon du terme, à savoir contacter les entreprises par téléphone, courrier ou en les rencontrant dans le but de leur demander d'apporter des modifications et inflexions à leur stratégie. En revanche, nous avons une politique active vis-à-vis des entreprises par des rendez-vous individuels que nous avons avec elles dans le cadre de notre processus d'analyse afin d'évaluer la qualité de leurs performances dans le domaine du Développement Durable.

Lors de ces rendez-vous nos questions permettent d'aborder l'ensemble des thématiques, depuis le gouvernance d'entreprise (nombre d'administrateurs indépendants, fréquence de réunion des comités politique de rémunérations des cadres dirigeants...) jusqu'à la politique sociale (pratiques de « cost cutting », politique de formation, place accordée à la santé et à la sécurité, relations avec les syndicats...) en passant par les problématiques environnementales (réduction des émissions de CO2, place accordée à l'éco-conception dans la politique produit...), sans négliger les relations clients-fournisseurs ou les relations avec la société civile. Ce tour d'horizon complet et approfondi (nous n'hésitons pas à mettre en évidence les points faibles d'une entreprise en la confrontant notamment aux meilleures pratiques de son secteur) nous permet d'exprimer aux entreprises les points forts que nous avons identifiés ainsi que les points d'améliorations. Nous n'hésitons pas non plus, s'il y a lieu et si les entreprises évoquent le sujet, à leur indiquer leur classement actuel au sein de leur secteur/industrie d'appartenance.

### 5.b Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquelles il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

La liste que nous établissons vise à rencontrer les entreprises leaders ainsi que toutes celles qui semblent contribuer au développement de solutions dans le domaine du Développement Durable ou encore celles qui présentent un intérêt financier et dont l'engagement ESG a besoin d'être vérifié.

### 5.c Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

Les analystes extra-financiers par leurs visites d'entreprises (cf. 5.a).

### 5.d Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Visites d'entreprises : les évolutions positives ou négatives sont mesurées au fur et à mesure des rencontres successives des entreprises ou d'événements exceptionnels (accidents secteur/industriels, Corporate governance, etc...)

### 5.e Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

Nous établissons, à l'issue de chaque visite d'entreprise, un document écrit, diffusé en interne au travers de notre plate-forme globale de recherche ESG, qui indique, entre autres, en synthèse les sujets abordés, les réponses aux points sensibles et les projets de l'entreprise. Nous suivons à un rythme ad hoc les entreprises au travers des nouvelles annoncées publiquement ou encore par des visites sous forme d'entretiens individuels organisés à notre initiative. Ce suivi peut nous conduire à relancer nos travaux, voire à solliciter une visite complémentaire ou à modifier directement notre note.

### 5.f Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Nous pouvons être amenés à abaisser fortement la note d'une entreprise. Si l'entreprise devient inéligible à l'univers d'investissement de HSBC Oblig Développement Durable, la conséquence en termes de gestion est

alors automatique : nous vendons notre position sur ce titre, comme indiqué dans la réponse à la question 4.c.

**5.g** Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Notre activité d'engagement n'a pas vocation à être rendue publique.

**5.h** Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?

Oui, en permanence selon notre définition de l'engagement pour les entreprises.

## 6 Politique de vote

### 6.a Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ?

Les obligations sont des créances qui n'ouvrent pas droit à l'exercice de votes en assemblées. Non applicable.

### 6.b Le fonds rend-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leur choix ?

Non applicable.

### 6.c Le fonds est-il promoteur ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

Non applicable.

### 6.d Des votes ont-ils eu lieu en lien avec les critères ESG du fonds ?

Non applicable.

Principales initiatives auxquelles HSBC Group et HSBC Global Asset Management participent

| Initiatives   | Participation depuis |
|---|----------------------|
| <b>Groupe HSBC</b>  |                      |
| The Climate Group   | 2005                 |
| Extractive Secteurs/industries Transparency Initiative  | 2005                 |
| Carbon Disclosure Project (CDP)   | 2004                 |
| UN Universal Declaration of Human Rights  | 2003                 |
| Equator Principles  | 2003                 |
| Roundtable on Sustainable Palm Oil  | 2003                 |
| Global Business Coalition on HIV/AIDS   | 2003                 |
| UN Global Compact   | 2000                 |
| Wolfsberg Principles  | 2000                 |
| OECD Convention on Combating Bribery  | 2000                 |
| OECD Guidelines for Multinationals  | 2000                 |
| International Chamber of Commerce Rules of Conduct to Combat Extortion and Bribery  | 2000                 |
| Global Sullivan Principles  | 2000                 |
| UN Environment Programme Finance Initiative (UNEPFI)  | 1992                 |
| <b>HSBC Global Asset Management</b>   |                      |
| IIGCC (Institutional Investors's Group on Climate Change)   | 2007                 |
| ASRIA (Association for Sustainable & Responsible Investment in Asia)  | 2007                 |
| Association « Finance Durable et Investissement Responsable », sponsor de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable | 2007                 |
| PRI (UN Principles for Responsible Investment)  | 2006                 |
| FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)   | 2005                 |
| Italian SIF (Italian Forum for Sustainable Finance)   | 2005                 |
| Eurosif (the European Sustainable Investment Forum)   | 2004                 |
| AFG (Association Française de Gestion Financière) membre de la Commission ISR   | 2004                 |
| MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) membre du Comité Développement Durable  | 2004                 |
| AFG (Association Française de Gestion Financière) membre de la commission de Corporate Governance                                 | 2003                 |
| ORSE (Observatoire pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises)  | 2003                 |
| UNEPFI AMWG : co-Président de l'Asset Management Working Group (de 2006 à 2009)   | 2003                 |
| UKSIF (the Sustainable and Finance association)   | 2001                 |

Source: HSBC Global Asset Management (France), Juin 2010

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Global Asset Management (France). L'ensemble des informations contenues dans ce document peuvent être amenées à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management (France) sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France). En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management (France) ou Halbis Capital Management (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables. Nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Toute souscription dans un OPCVM présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur simple demande auprès de HSBC Global Asset Management (France), de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. Les investisseurs doivent se référer au prospectus pour une information détaillée au sujet des risques associés à cet OPCVM.

En cas de doute sur l'adéquation des produits présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le capital n'est pas garanti.

HSBC Global Asset Management représente Halbis partout dans le monde et assure la relation commerciale et les prestations de service aux clients, en France comme à l'étranger, dans le cadre d'un partenariat stratégique.

Halbis Capital Management (France), Société de gestion de portefeuille, agréée par l'AMF (n° GP-06000012) Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France)

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. Société de gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026) Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France) Adresse postale : 75419 Paris cedex 08.

Adresse d'accueil : Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France)

[www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr).

Document non contractuel.

Le 1<sup>er</sup> juin 2010